

INFORMATIONS ALLERGÈNES EN BOULANGERIE

Décret N° 2015-497 du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées

							
Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybrides) et produits à base de ces céréales	Crustacés et produits à base de crustacés	Oufs et produits à base d'œufs	Poissons et produits à base de poissons	Arachides et produits à base d'arachide	Soja et produits à base de soja	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO2)
							
Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits)	Céleri et produits à base de céleri	Moutarde et produits à base de moutarde	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Lupin et produits à base de lupin	Mollusques et produits à base de mollusques		

PRODUIT CONTENANT DES ALLERGÈNES	Céréales	Graines de sésame	Arachides	Oufs	Lait	Soja	Moutarde	Sulfites	Crustacés	Poissons	Fruits à coques	Céleri	Lupin	Mollusques
SABLÉS PANDA 	●			●	●			●						
PALMIER 	●			●	●			●						
COOKIE 	●			●	●			●						
STICK COCO 	●			●	●			●						
SPÉCULOOS PAYS 	●			●	●			●						
SPRITZ CHOCOLAT 	●			●	●			●						
CRISTAL D'AMÉ 	●			●	●			●						
SPIRALE CŒUR CHOCO 	●			●	●			●						
GAUFRE LIÉGEOISE 	●			●	●			●						
PANDELAINE 	●			●	●			●						
PANCAKE 	●			●	●			●						
FINANCIER 	●			●	●			●						
MUFFIN 	●			●	●			●						
BROWNIE 	●			●	●			●						
PALET POMMES 	●			●	●			●						
MELLEUX CHOCOLAT 	●			●	●			●						